

**PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (SARL)
POUR LA MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL**

Société à responsabilité limitée AABSOLUTION

Au capital de 3000,00 EUR

Siège social : 12 PASSAGE DES PESLAYRES

81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE

n° SIREN 799826284 RCS CASTRES

**Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 30
OCTOBRE 2024**

Le 30 OCTOBRE 2024

Les associés de la société *AABSOLUTION, SARL*, capital et numéro 799826284 ont tenu leur assemblée générale ordinaire après avoir été convoqués par le gérant.

Associés présents :

Madame Danielle Andrée Renée ZEHNER, née le 06 juin 1942 à REIMS, demeurant à CASTANET-TOLOSAN, 5 rue Bernard Janson.

Madame Alice Louise Renée TOURENC, née le 1^{er} février 1970 à MAISONS ALFORT 94700, demeurant à SAINT SULPICE LA POINTE (81370) 12 passage des peslayres.

Madame Alice TOURENC préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de 20 parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- le texte de la résolution soumise aux associés.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante : changement de l'objet social de la société.

La délibération est ensuite déclarée ouverte.

Première résolution

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'assemblée décide de modifier l'objet social de la société qui devient « vente de détails d'objets, de décoration et accessoires » au lieu de « Fabrication, création, conception, et commercialisation d'évènement, d'objet ainsi que de Restauration mobile pour consommation immédiate dans établissement temporaire lié à la commercialisation d'évènement. Prestation de service. Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

L'assemblée adopte cette résolution par 2 sur 2 *voix*.

Deuxième résolution

L'assemblée décide par conséquent que l'article 2 des statuts relatifs à l'objet social est modifié.

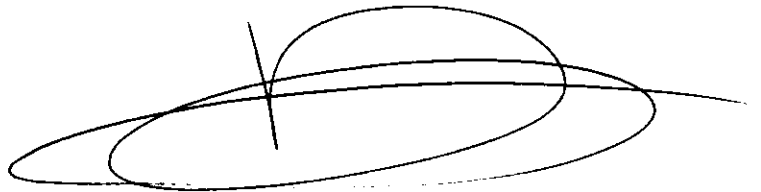
L'assemblée adopte cette résolution par 2 sur 2.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à *18 heures*.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à PLAISANCE DU TOUCH le 30.10.2024

Signature du Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned below the text 'Signature du Président'.